

SIGNATURE DE L'AVENANT C'EST NON !

Au chantage s'ajoute le mensonge ! Les employeurs du secteur (Axess) et la CFDT ont lancé une grande campagne de communication expliquant que leur proposition d'avenant à l'accord CPPNI d'Octobre 2019 garantirait l'extension des mesures dites Ségur (Laforcade) à l'ensemble des professionnels du secteur dans la future Convention Collective et la mise en place d'une prime bas salaires immédiatement. Il n'en est rien !!!

L'ARNAQUE DU SIÈCLE !

La grande arnaque de cet accord et de ces mesures réside dans le fait que « la mise en œuvre de cet accord est conditionnée à l'obtention de garanties de financement par secteur d'activité et par financeur. ». Nous savons ce que cela a déjà produit pour le Ségur 1 ... Cela revient à vider cet accord de toute substance et de toute effectivité en le rendant complètement facultatif pour les financeurs. **Un accord non opposable, c'est du vent.** L'opposabilité c'est ce qui permet aux salarié.es « d'opposer la loi à l'employeur » et ainsi de l'obliger à verser les mesures signées.



Pour une réelle attractivité rendons leur dignité à nos métiers !

AUCUNE RÉPONSE À L'URGENCE SOCIALE.

Cet avenant ne répond en rien au caractère urgent de la situation des salarié.e.s de notre secteur. La garantie Ségur ne s'appliquera qu'« au moment de la mise en œuvre du nouveau système de classification et rémunération ». Cela prendra des années au vu des propositions inacceptables d'Axess (seulement 3 niveaux

d'ancienneté automatiques, des pertes salariales colossales sur l'ensemble d'une carrière).

SUD revendique avant tout préalable les 183 € pour toutes et tous immédiatement ! SUD a mis sur la table un projet d'accord sur des revalorisation salariales !

UNE REVALORISATION VOUÉE À DISPARAÎTRE À COURT TERME

La proposition d'Axess ne prend pas en considération les augmentations réglementaires du SMIC, aussi, il est facile de comprendre qu'avec la proposition des employeurs le SMIC rattrapera rapidement le bénéfice de cet accord. Les 183 euros doivent être sécurisés et venir en plus du salaire conventionnel. **Avec cet avenant c'est la disparition du Ségur/Laforcade programmé dans les 3 à 5 ans.**

**BASTA DES OPÉRATIONS DE COM',
C'EST D'UNE VÉRITABLE PRISE EN
COMPTE DE L'URGENCE SOCIALE
DONT NOUS AVONS BESOIN.**

Pour toutes ces raisons SUD ne signera pas cet avenant et fera valoir son droit d'opposition

A paris le 03 octobre 2023

